# Uderzo : « Astérix au tribunal »

Olivier Baratelli,
Avocat,
Cabinet Lombard Baratelli et associés,
Membre de l'Institut Art & Droit

Albert Uderzo, dont nous pleurons tous la disparition, était un immense monsieur, un sacré personnage, un vrai héros de bandes dessinées, tout en bonhomie, en gentillesse, en drôlerie, en politesse, en retenue et en affection. Je l'ai connu, apprécié, aimé, soutenu.

J'ai mené campagne pour lui pendant de nombreuses années, et je me souviens avec nostalgie des grands rendez-vous, en fin d'après-midi, à rire et à pleurer des situations juridiques des plus ubuesques, dans le salon de son petit village gaulois, dans son hôtel particulier de Neuilly, arrosés de champagne Laurent Perrier rosé.

Son épouse, Ada, toujours charmante, nous accueillait comme des enfants de la famille.

Albert Uderzo était Abraracourcix, le chef d'un village : il avait toujours son avocat comme bouclier. Il savait trancher, décider, sourire, combattre quand il le fallait, résister et maugréer contre toutes sortes d'envahisseurs.

Albert Uderzo, c'est une longue saga de batailles juridiques ou judiciaires, dans lesquelles Astérix parvenait toujours à vaincre.

On ne peut pas narrer la saga judiciaire d'Astérix, d'Uderzo et Goscinny, sans rendre un vibrant hommage à notre ami commun, Yves Sicard, qui fut le merveilleux avocat d'Albert Uderzo, des Éditions Albert René, pendant près de 30 ans, prématurément enlevé à l'affection de ses proches en 2011.

Yves Sicard, ancien secrétaire de la Conférence, homme délicieux, prix Berryer, juriste savant, puits de culture, avait pris sa retraite en 2007 et m'avait choisi comme son successeur : il me fit rencontrer Albert Uderzo.

C'est Yves Sicard qui me raconta que, longtemps, tout allait bien dans le meilleur des villages gaulois et que pendant 18 ans, Albert Uderzo et son acolyte René Goscinny vont enchaîner les albums dans la bonne humeur. La Maison Dargaud allait en publier 23.

Malheureusement, en 1977, René Goscinny devait se fâcher avec Dargaud, au point d'ordonner à Albert Uderzo d'arrêter immédiatement la fabrication d'*Astérix chez les belges* et de lui intimer l'ordre de ne pas dessiner les sept dernières planches de l'album.

La même année, l'auteur du *Petit Nicolas* succombe à une crise cardiaque, à la suite d'un test d'effort.

L'incroyable saga judiciaire d' « Astérix au tribunal » débute alors.

## LA ZIZANIE

Goscinny, qui connaissait un problème avec Dargaud au sujet d'un album de *Lucky Luke*, avait donc exigé d'Albert Uderzo qu'il ne dessinât pas les sept dernières planches d'*Astérix chez les Belges*...

À la mort de René Goscinny, (Albert Uderzo le raconte dans l'ouvrage de Numa Sadoul, *Uderzo, l'irréductible*, paru chez Hachette), le dessinateur voulut respecter les volontés de son défunt ami : Dargaud lui fit aussitôt un procès qui le soumettait à une astreinte épouvantable pour finir l'album.

Albert Uderzo devait 1 000 francs par jour de retard, et Dargaud exigeait 10 millions de francs de dédommagements pour la perte subie si cet album de sortait pas : Albert Uderzo fut contraint par la justice à finir cet album.

Cette décision, assez unique dans les annales, aurait pu faire jurisprudence. Mais Albert Uderzo, le combattant, le combat d'un chef, fit appel et gagna finalement, en appel, mais le mal était fait sans retour, puisque l'album était déjà en vente depuis un moment.

Par Toutatis, l'aventure d'Astérix ne s'arrête pas là : deux ans plus tard, Albert Uderzo reprend le crayon et crée un nouvel album : *Le Grand Fossé*, publié non plus chez Dargaud, mais aux Éditions Albert René, une nouvelle maison d'édition qu'Albert Uderzo avait créée en hommage à son ami Goscinny.

Il faut dire que lors des obsèques de René Goscinny, au cimetière du Montpamasse, Georges Dargaud avais commis l'irréparable en déclarant : « *Goscinny est mort, Astérix est mort* ».

Comme certains l'ont dit, l'éditeur a alors franchi le Rubicon : Albert Uderzo, meurtri et privé de son génial ami, se sent terriblement humilié : Dargaud et Uderzo travaillaient ensemble depuis 1961, année où la maison d'édition fondée par Georges Dargaud avait racheté l'hebdomadaire *Pilote*, dans lequel les aventures de l'irréductible Gaulois étaient publiées depuis 1959.

Les relations avec Dargaud avaient toujours été compliquées, mais là c'en était trop : pendant quelques mois, Dargaud conservera la gestion des 24 albums précédents, tandis que les Éditions Albert René éditeront les suivants, à partir du tome 25, *Le Grand Fossé*.

Mais la poire coupée en deux se flétrit rapidement. Le chaudron de potion magique va bientôt bouillir à nouveau et va rentrer en éruption (bien que Georges Dargaud décède le 18 juillet 1990).

L'orage éclate judiciairement en 1990 quand Gilberte Goscinny, la veuve de René, et Albert Uderzo souhaitent résilier les contrats les liant à Dargaud par voie judiciaire : les auteurs reprochaient à la maison d'édition de ne pas leur reverser l'intégralité des droits d'auteur dus sur les versions étrangères des 24 premiers albums d'Astérix.

Yves Sicard, l'avocat de la famille, entre en scène.

Pour diffuser Astérix à l'étranger, Dargaud avait, en effet, systématiquement créé des filiales à 50/50 avec des partenaires locaux, ce qui réduisait d'autant l'assiette des droits d'auteur.

Outre plusieurs millions de francs de droits d'auteur, Albert Uderzo et Gilberte Goscinny vont réclamer pendant huit ans la résiliation du contrat d'édition portant sur ces 24 albums édités en 41 langues, et diffusés aujourd'hui à près de 400 millions d'exemplaires.

Le tribunal de grande instance de Paris leur donnera gain de cause une première fois le 15 décembre 1993, puis, après différentes péripéties, la cour d'appel rejugera l'affaire. Pendant cette procédure, Albert Uderzo, blessé par Dargaud, annoncera en juin 1994 qu'il arrête Astérix avant de se raviser. En 1996, la Cour de cassation donne finalement raison à Albert Uderzo et Anne Goscinny, qui a pris le relais de sa mère dans ce long combat judiciaire. L'ultime procès s'achève par un arrêt du 9 septembre 1998, qui donne raison à Albert Uderzo.

Albert Uderzo, qui avait déjà 80 ans, a alors les mains libres pour vendre à Hachette en 2008 les Éditions Albert René.

Cette décision défavorable à Dargaud et favorable à Albert Uderzo aurait pu sonner la fin du premier procès Astérix, mais c'était sans imaginer un autre combat des chefs.

## LE COMBAT DES CHEFS

Un proche d'Albert Uderzo a toujours affirmé que « *le patriarche a toujours eu pour unique souci que sa fille ne manque de rien* ».

Sylvie, à la demande de son père Albert, intègre l'aventure éditoriale, d'abord comme chargée de communication des Éditions Albert René, puis comme directrice générale.

En 1990, Sylvie demande à Albert Uderzo de recruter son compagnon, le publicitaire Bernard de Choisy. Ce fils de bonne famille doit relancer les dessins animés, mais revisiter aussi les contrats de films. Bernard de Choisy prend petit à petit du poids dans l'entreprise d'Albert Uderzo, un peu trop au goût de ce dernier qui n'aimait pas nécessairement partager le pouvoir et qui va vite surnommer son gendre « Iznogoud » en référence au personnage – créé par son ami de toujours René Goscinny et par Jean Tabary – vizir qui voulait devenir calife à la place du calife.

En 1995, Albert Uderzo avait pourtant tendrement enserré dans ses bras, tel Obélix étouffant Astérix, son gendre en proclamant : « *Maintenant j'ai un fils* » : le fils d'Astérix ?

Une première rupture va subvenir deux ans plus tard : à l'occasion du procès qu'intente Albert Uderzo contre Dargaud afin d'interdire à l'éditeur de publier les albums.

Astérix de l'ère Goscinny, l'avocat de la famille, le merveilleux Yves Sicard, va conseiller à Albert Uderzo d'écarter Bernard de Choisy, qu'il voyait à tort ou à raison comme *« un coureur de dot »*.

Vexé, Bernard de Choisy va décider de quitter les Éditions Albert René, mais va courroucer Albert Uderzo en décidant en effet de mettre en vente la couverture originale de l'album *La Rose et le glaive*, que son beau-père lui avait offert au début de sa relation avec Sylvie.

Bernard de Choisy demande à un commissaire-priseur de la vendre. Albert Uderzo l'apprend et digère mal le coup : il était très attaché à ses dessins originaux et aux couvertures des albums. Je me souviens en effet qu'Albert Uderzo conservait pieusement dans son grand bureau de Neuilly les couvertures de tous les albums, qu'il avait encadrées et qui trônaient derrière lui avec fierté.

Mais la concorde familiale va avoir raison de ces premières querelles et, en 1999, Sylvie convainc son père de reprendre son mari en tant que consultant extérieur et lui confie la campagne des 40 ans d'Astérix : la collaboration va durer pendant huit années aux cours desquelles l'image du petit Gaulois va prospérer. Mais en 2005, comme un nom prédestiné, l'album *Le Ciel lui tombe sur la tête* est publié et Bernard de Choisy organise quatre jours de fête à Bruxelles, avec 220 journalistes : malgré les efforts des uns et des autres, l'album reçoit un très mauvais accueil de la part du public, et Albert Uderzo estimera que ce lancement en grandes pompes a accentué les critiques contre l'album.

En juin 2007, l'atmosphère au sein des Éditions Albert René est devenue difficile. Albert Uderzo va prendre la lourde décision de licencier sa

*Albert Uderzo*

D.R.

propre fille. Les choses sont d'autant plus exacerbées qu'est en jeu la manne financière générée par les 370 millions d'albums d'Astérix vendus dans le monde depuis la création de la bande dessinée.

Puis, à la mi-décembre 2008, Albert Uderzo et Anne Goscinny prennent la décision de vendre à Hachette Livres 60 % des Éditions Albert René : Hachette détient alors la totalité des droits des neuf albums réalisés par Uderzo seul (soit depuis *Le Grand Fossé*) et les droits d'exploitation des 24 premiers albums réalisés par les deux créateurs du Gaulois à la moustache blonde, ainsi que l'ensemble des droits dérivés, audiovisuels et cinématographiques.

Sylvie Uderzo, qui possède une minorité de blocage dans les Éditions Albert René (Sylvie détenait les 40 % restants), considère qu'elle n'a obtenu aucune information sur les conditions financières de cette transaction et veut s'opposer à la vente : s'enchaînent alors référés, procédures civiles, accusations pénales, rien n'est épargné aux deux parties.

Le 16 février 2011, Sylvie Uderzo avait même déposé une plainte contre X pour abus de faiblesse, tandis qu'Albert et son épouse Anna se désolaient que leur fille chérie ait pu agir ainsi sous la pression de son mari. En décembre 2013, le tribunal de grande instance de Nanterre rendait une ordonnance de non-lieu, estimant le dessinateur lucide et en pleine capacité de prendre toutes ses décisions.

Sylvie Uderzo craint même qu'une Fondation Uderzo soit créée, à laquelle Albert Uderzo lèguerait tout et qu'il ne lui reste plus rien après le décès de son génie de père.

Sous l'impulsion des avocats, et fort heureusement, les tensions allaient s'apaiser, mais durant sept ans, le dessinateur français, à l'image de son petit héros bagarreur, et sa fille Sylvie se sont déchirés autour de la fortune générée par Astérix. Comme le disait Adeline Fleury dans *Le Parisien* en 2018, *« qui eut cru que l'attachant petit Gaulois moustachu ait pu semer ainsi la discorde »*.

Le 26 septembre 2014, le père et la fille ont définitivement déposé les armes, tel Vercingétorix aux pieds de Jules César, avec un communiqué indiquant que l'un et l'autre étaient prêts à faire table rase réciproquement des griefs soulevés de part et d'autre, et que les deux parties se désistaient des procédures judiciaires en cours.

## LE CIEL M'EST TOMBÉ SUR LA TÊTE

Plus exactement, le Fisc allait tomber sur la tête d'Albert Uderzo : le 27 décembre 2010, en guise de cadeau de Noël, Albert Uderzo recevait un courrier de l'administration fiscale lui signifiant un redressement de 203 000 euros, au motif qu'il n'était pas le coauteur d'Astérix mais le simple « illustrateur » des aventures du petit Gaulois.

À 84 ans, Albert Uderzo a eu du mal à supporter que le Fisc, je le cite, *« décide de me considérer simplement comme l'illustrateur d'Astérix et me soumette rétroactivement jusqu'à janvier 2007 un redressement de 20 % sur l'ensemble des sommes déclarées sur les droits provenant de ses 24 albums. Pourquoi une telle injustice ? »*

*« Après 51 ans de bons et loyaux services, voilà qu'on me retire le droit d'être auteur »* : pour Albert Uderzo, fortune faite grâce au petit Gaulois, ce n'était pas une question d'argent mais une question de principe. De plus, Albert Uderzo vivait très mal que le Fisc ne l'ait pas prévenu courtoisement au préalable, mais lui ait adressé directement du papier bleu.

*« La brutalité et le manque de respect avec lesquels, 51 ans après la création d'Astérix, le Fisc se réveille et me dénie le droit d'être le coauteur de mon cher petit Gaulois. Je vais me battre une nouvelle fois. »*, nous disait-il.

Au bout du compte, le valeureux et combatif Albert Uderzo allait remporter ce dernier combat. Évidemment, celui-ci finissait par être reconnu comme le coauteur d'Astérix.

Albert Uderzo avait un profond respect pour la justice de notre pays, pour les services de l'État, et une immense admiration pour les avocats.

Dans l'œuvre d'Astérix, pourtant, aucun homme en noir n'apparaît, si ce n'est un avocat romain, caricaturé à outrance, digne des dessins humoristiques d'Honoré Daumier. Il s'agit de « Titus Résidus », avocat commis d'office d'Astérix et Obélix dans *Les Lauriers de César*.

Astérix refermait avec cette affaire fiscale sa longue aventure au tribunal.

2020-6040